MALAUZAT

Membre de Riom-Communauté

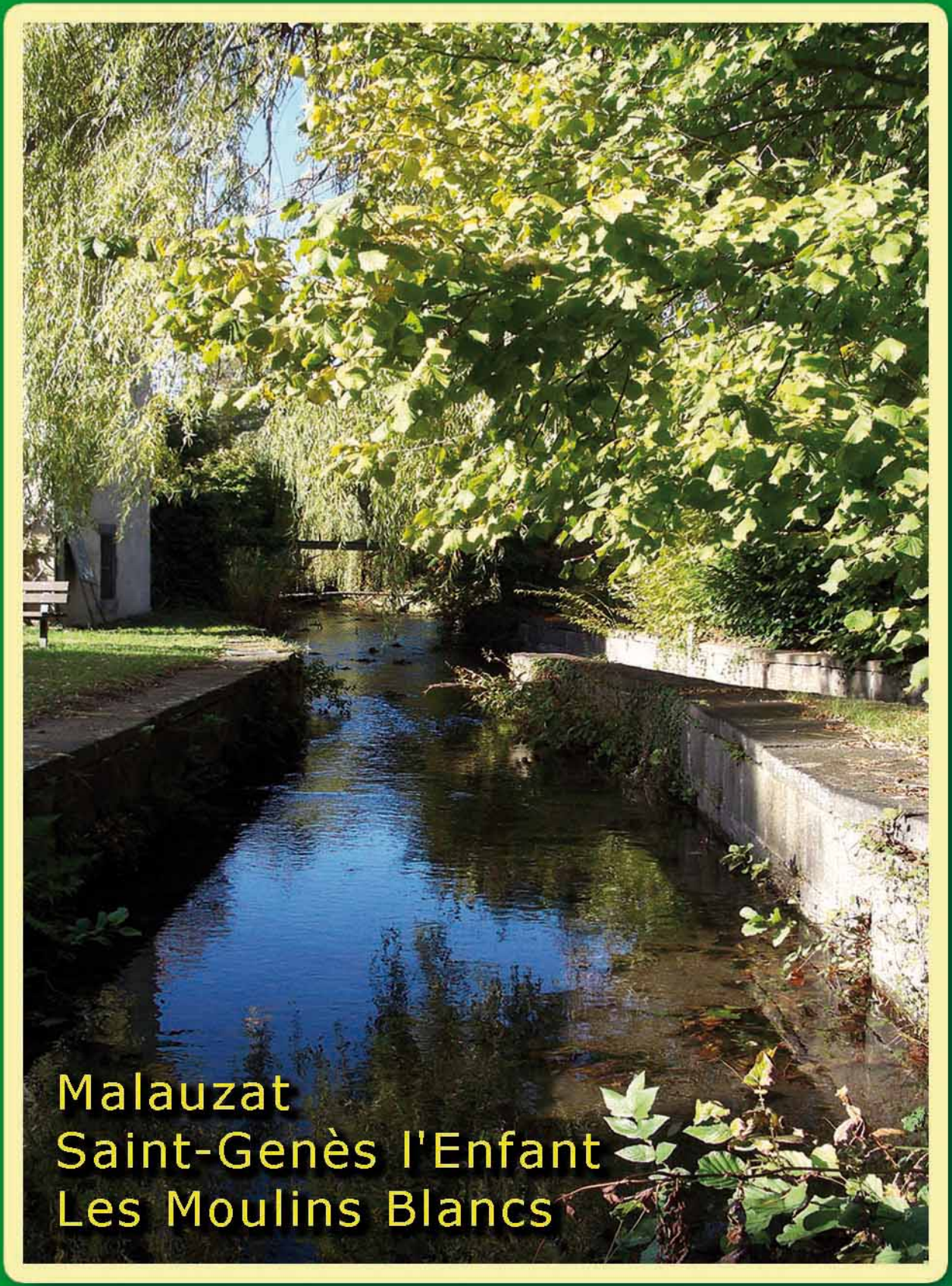

Bulletin municipal - Janvier 2010

Mairie de MALAUZAT

Fête de l'école

ESV Malauzat
Equipe des Vétérans

91ème anniversaire de l'Armistice de 1918

Parc de l'écureuil
Juin 2009

Sortie du CCAS à Murat le Quaire

Spectacle de Noël 2009
par les élèves de l'école

Bulletin municipal
Janvier 2010

Bulletin municipal annuel – Janvier 2010

MALAUZAT

Saint-Genès l'Enfant - Les Moulins Blancs

SOMMAIRE

- L'édito du maire 1
- Le point sur les travaux 2
- L'Ecole primaire communale 3

Informations communales

- Centre Communal d'Action Sociale..... 4
- Statistiques communales .....
- Noté au fil des séances du Conseil 5
- Extrait du registre des arrêtés .....
- Tarifs publics fixés par délibération 6
- Nouvelles brèves .....

Informations générales

- Historique de la Commune 7
- Informations pêle-mêle 8

Informations communautaires

- Economie – Commerce – Habitat – Aménagement de l'espace 9
- Sport – Culture – Concours des maisons fleuries 10

Environnement

- Le développement durable 11
- Les déchets ménagers 12

La parole aux bénévoles et associations

- Sapeurs Pompiers de Châteaugay..... 13
- « Association des Moulins » .....
- « Parents d'Elèves de l'Ecole » .....
- Société de Pétanque .....
- Club de football « ESV » 14
- Club de gymnastique « Dynamic » .....
- Société de chasse .....
- « Les Compagnons de Marcoin » .....

Plan des rues des bourgs 15
Renseignements, numéros utiles 16

En couverture

- Répartiteur d'eau de Saint-Genès..... 1ère
- Malauzat – images 2009 .....2ème
- Calendrier SBA
  - Collectes 1er semestre 2010. .....3ème
  - Collectes 2ème semestre 2010 .....4ème

Responsable de publication : Jean-Paul AYRAL
Rédaction, mise en page : Roger TRIOUX

Imprimé par : L'imprimeur.com Tél.04 73 38 82 95
Pages imprimées sur papier satiné 135 gr certifié conforme à une gestion durable des forêts.

L'édito du maire

2009 se termine. La température clémente de l'automne, la grippe H1N1 ont fait passer la crise économique au second plan. Et pourtant celle-ci est encore bel et bien là, maintenant l'inquiétude parmi la population. Le plan de relance mis en place a sûrement limité les conséquences de la crise mais n'a diminué en rien cette inquiétude. Celle-ci se retrouve également parmi les élus, et s'ajoute au manque de visibilité occasionné par l'annonce des réformes des collectivités territoriales.

La taxe professionnelle, ressource principale et donc essentielle pour nos collectivités, est supprimée à compter du 1er janvier 2010. Elle sera remplacée par de nouvelles taxes et plus particulièrement par une redistribution des impôts ménages (taxe d'habitation et taxe du foncier bâti) au niveau des différentes collectivités (Communes, Intercommunalités, Département et Région).

Même si pour 2010 on nous assure un niveau de ressource équivalent à celui de 2009 l'incertitude demeure pour les années futures : quelle dynamique pour les nouvelles ressources ? Pérennité ? Etc.

Nous serons peut être amenés, si les ressources financières baissent, à revoir nos ambitions au niveau des projets.

2010 sera une année importante : outre la mise en place des réformes pour les collectivités territoriales nous verrons :

- la mise en place du SCOT (schéma de cohérence territoriale) sur le territoire du Grand Clermont, nous donnant une vision de celui-ci à 15 ans ; notre PLU (plan local d'urbanisme) devra en intégrer les directives et orientations.
- la mise en place du PADDT (projet d'aménagement et de développement durable du territoire) par Riom-Communauté, la réforme des collectivités locales, la limitation des ressources tant humaines que financières qui se dessine, vont obliger les collectivités à réfléchir sur la manière de répondre aux besoins de nos concitoyens et de sa mise en œuvre.

En 2010 il nous faudra être économes, solidaires ; c'est sur ces bases que nous aborderons l'année nouvelle par la préparation du budget 2010.

Je vous souhaite, au nom du Conseil municipal, une bonne année 2010 : santé, bonheur et réussite.

Votre Maire
Jean Paul AYRAL
Vice-président de Riom-Communauté

Comme chaque année, vendredi 22 janvier 2010 à 19 h, salle polyvalente de Malauzat, les nouveaux habitants de la commune sont conviés à la cérémonie des vœux du nouvel an. Monsieur le Maire et les conseillers municipaux leur souhaiteront la bienvenue et leur présenteront les employés communaux, enseignants et représentants des associations de la commune.
Vous êtes nouvel habitant et vous souhaitez participer, alors signalez-vous en mairie.

Le point sur les travaux

Travaux 2009

Bâtiments

- école : réfection des peintures intérieures et extérieures par les employés municipaux
- terrain de football :
    - réfection de la clôture
    - système de récupération des eaux de la carrière pour l'arrosage de la pelouse

Matériel

- achat d'un micro tracteur avec bac de ramassage
- achat d'un tracteur avec bras débroussailleur

Acquisitions foncières

- biens du legs de Me Morel à la ville de Riom (*en grisé sur la carte ci-contre*)
- ruines sur Saint-Genès l'Enfant

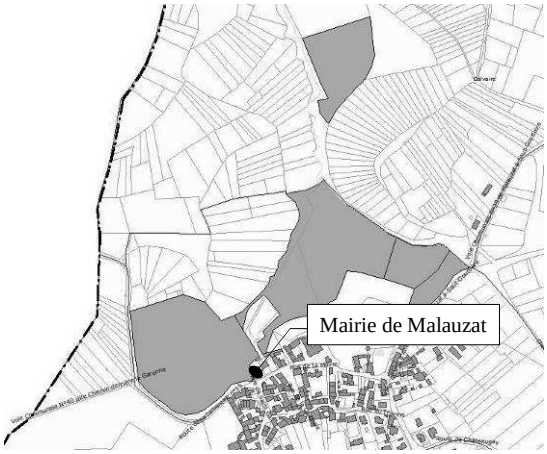

Voiries

- réfection du chemin d'Argnat
- ouverture de la déviation sud de Malauzat par le département

Urbanisme et habitat

- lancement du lotissement Clos de l'Armoise
- rétrocession des voiries de l'AFU Le Peyrat
- accord du permis de construire pour 5 logements sociaux sous maîtrise d'ouvrage de Riom-Communauté

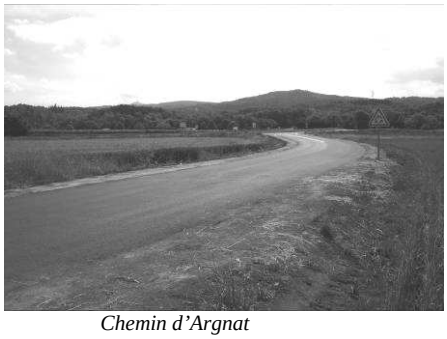

Chemin d'Argnat

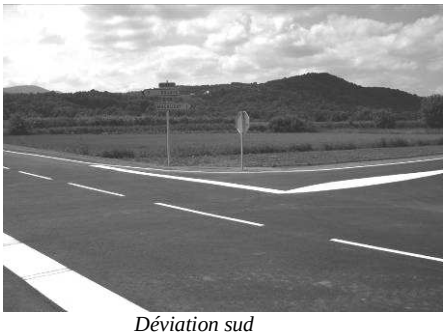

Déviation sud

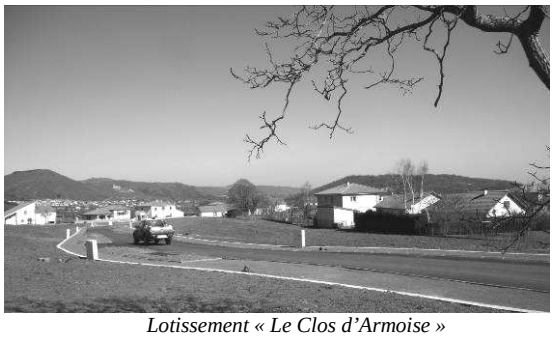

Lotissement « Le Clos d'Armoise »

Économie

- ouverture de l'extension des carrières par EUROVIA sur la commune de Malauzat

Travaux 2010

Grange communale

Salle polyvalente de Malauzat

Ancien local technique

Bâtiments

- restauration des toitures de la grange et de l'ex-local technique
- amélioration de l'acoustique de la salle polyvalente de Malauzat
- construction d'un local de rangement pour l'école et la salle polyvalente
- aménagement d'une aire de stockage de matériaux : sable, enrobé, sel …

Voiries

- réfection chemin des Verguières et du chemin de Marcoin
- bi-couche sur le prolongement de l'impasse du Pré de la Cure
- après acquisitions foncières, réfection place de la Fontaine
- extension du réseau d'assainissement route d'Enval

Place de la Fontaine

Économie (sous maîtrise d'ouvrage de Riom Communauté)

- lancement de la tranche n° 3 pour la requalification de la zone Espace Mozac, et, lancement de l'extension sud

L'Ecole primaire communale

Les élèves de Malauzat pour la protection de l'environnement

Après un projet mené sur la sécurité en 2008 - 2009, cette année 2009 - 2010, les 67 élèves de l'école de Malauzat se sont engagés dans un projet d'écocitoyenneté autour de la protection de l'environnement.

De la petite section de maternelle au CM2, les enfants vont apprendre l'importance du rôle de la nature dans leur vie quotidienne et donc l'importance de la protéger par de petits gestes simples. Les classes des plus grands élargiront ce thème en abordant la biodiversité et les énergies renouvelables.

Tout ce travail se concrétisera par une classe découverte au Centre de Montboissier sur la commune de Brousse, situé dans le Parc Régional Livradois-Forez, non loin d'Issoire. Les élèves de la maternelle partiront du 22 au 24 mars et les élèves du CP au CM2 partiront du 22 au 26 mars. Cette semaine sera consacrée à l'étude de l'eau et de la forêt, comment les protéger et comment les utiliser pour les transformer en énergie. Des expériences concrètes renforceront cette sensibilisation à l'écocitoyenneté.

Cette année, apprêtez-vous à entendre les conseils de petits Malauzaires pour protéger notre planète !

La cantine à l'heure de Noël

Jeudi 10 décembre 2009, Mme Miclet, responsable de la Cantine-Garderie et du Centre de Loisirs, avait organisé comme les années précédentes, le déjeuner de Noël pour les enfants de l'école qui fréquentent habituellement la cantine. Déjeuner auquel étaient conviés, les enseignants et les employés municipaux, en présence du maire et de ses adjoints. Ambiance festive et mets succulents servis par Mmes Miclet, Hugon et Perdigao furent très appréciés.

A noter : Le nombre d'enfants scolarisés inscrits à la cantine, à la garderie et au centre de loisirs est en augmentation cette année. Jusqu'à 35 enfants en garderie le matin et 50 à la cantine. Afin d'assurer la sécurité des enfants, la municipalité a renforcé l'encadrement sur les plages horaires de 7 h 30 à 9 h et de 12 h à 14 h, par le recrutement d'une personne avec un contrat de 17 h 30 maxi par semaine.

Spectacle de Noël par les élèves de l'école

Mardi 15 décembre 2009, tous les enfants de l'école avaient convié leurs parents à assister au spectacle qu'ils avaient concocté avec l'aide de leurs enseignants.

Spectacle au cours duquel, des plus petits jusqu'aux plus grands, ils ont tous entonné des chants aussi bien en anglais que dans leur langue maternelle, devant un parterre de parents et amis venus très nombreux encourager les enfants.

Bravo à tous les enfants de l'école primaire et remerciements aux enseignants pour cette sympathique soirée.

Prochain rendez-vous :
Samedi 26 juin 2010 pour la Fête de l'école.

Centre Communal d'Action Sociale

Le C.C.A.S. anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il assure différentes missions directement orientées vers la population : aide et accompagnement aux personnes âgées ou handicapées, aux enfants et familles en difficulté, lutte contre les exclusions… Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale et les transmet aux autorités ayant le pouvoir de décision (Conseil général, préfecture, sécurité sociale,…). Il peut être enfin délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le Conseil général.
Il est administré par un conseil d'administration, présidé de droit par le maire. Le conseil est composé de 4 représentants du Conseil municipal et de 4 personnes de la commune qualifiées dans le secteur social ou représentants d'associations.

Instants choisis des activités 2009 du C.C.A.S.

Le C.C.A.S. avait organisé le 10 septembre une sortie pour les aînés à Murat-le-Quaire et ses environs. Cette journée leur a permis de découvrir le « Pays du Sancy », de partager les passions de Murielle pour son élevage caprin et de Jean-François pour ses chiens de traineaux. Un déjeuner leur a été servi au restaurant l'Estavou du Mont Dore.

Le samedi 17 janvier, la mairie de Malauzat, à l'initiative du C.C.A.S. et à l'occasion de la nouvelle année, avait organisé une rencontre chaleureuse pour les aînés. Après échange des vœux traditionnels, les convives réunis autour d'un déjeuner très apprécié, servi par un traiteur disponible et attentionné, ont pu échanger souvenirs et anecdotes dans une ambiance conviviale.

Pour clôturer l'après-midi, galette chaude et cidre frais ont laissé place à un conteur venu distraire l'assemblée avec des textes cocasses et savoureux d'Henri Pourrat.

Prochain rendez-vous du C.C.A.S. pour le traditionnel échange des vœux avec les aînés, le samedi 16 janvier 2010.

Statistiques communales

Evolution démographique et du nombre de logements *(Source : INSEE)*

Année de recensement	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Population	305	382	488	779	894	958
Nombre de personnes par ménage	3,60	3,40	3,10	3,20	3,00	2,74
Parc logements	96	119	180	270	325	376

Nombre de permis de construire autorisés *(Sources : SITADEL & mairie)*

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nb de PC	1	6	9	4	8	4	9	6	14	4	1	29	11	6	13

Etat-civil *(Source : Mairie)*

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Actes de mariage	3	4	2	2	6	4	5	2	5	4	6
Avis de naissance	8	11	4	5	7	4	9	10	12	12	12
Avis de décès	7	5	7	3	4	1	6	1	1	5	2

Revenu annuel net imposable moyen par foyer fiscal *(Source : DGI)*

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Revenu moyen en euros	20 738	21 409	21 079	21 664	24 018	24 432	26 135	30 217	32 442

Noté au fil des séances du Conseil municipal en 2009

Séance du 27 février

- Le Conseil déclare d'intérêt communautaire une partie du chemin communal n°12 traversant la zone AUi, de la zone d'activités « Espace Mozac » rue des Gardelles, et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition à Riom-Communauté dans le cadre de sa compétence « Création, aménagement et entretien des voiries reconnues d'intérêt communautaire ».
- Le Conseil autorise le maire à lancer la procédure de révision simplifiée du PLU afin d'étendre la zone d'activités « Espace Mozac » à la demande de Riom-Communauté. Coût estimé 2 000 euros HT.

Séance du 27 mars

- Approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2008.

Budget communal :

- Fonctionnement : 398 413 euros en dépenses et 485 765 euros en recettes, soit un excédent de 122 069 euros incluant le report de 2008.
- Investissement : 416 052 euros en dépenses et 170 051 euros en recettes, soit un excédent de 88 350 euros incluant le report de 2008.

Budget Eau et Assainissement :

- Fonctionnement : 41 504 euros en dépenses et 44 319 euros en recettes soit un excédent de 2 815 euros à reporter sur 2009.
- Investissement : 8 996 euros en dépenses et 12 418 euros en recettes soit un excédent de 3 421 euros à reporter sur 2009.
- Affectation des résultats du CA 2008 du budget communal.
- Vote du taux des trois taxes communales. Comme l'an passé, et afin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune, le Conseil adopte la proposition d'augmenter les taux de 4 %.
- Vote du Budget Primitif 2009 :
- En fonctionnement, budget équilibré à 539 553 euros. Le Conseil note la hausse des coûts liés aux achats d'énergie, des charges liées au personnel et de la participation financière de la commune pour les élèves du primaire aux écoles de Riom, Mozac et Marsat
- En investissement, budget équilibré à 679 347 euros. Dans ce budget figure les restes à réaliser de projets 2008 pour des travaux non engagés ou en cours, comme la place de la Fontaine à Saint-Genès, la restauration de la toiture du bâtiment abritant le tracteur communal ou la réfection du chemin d'Argnat. A noter dans les nouveaux projets, le financement du nouveau tracteur et la réfection du chemin « Champ du Chemin ».

Séance du 15 mai

- Enveloppe globale de 3 178 euros d'aides financières aux associations communales, extra-communales et autres, dans le cadre de leurs activités ou de leurs projets ayant un intérêt éligible dans les actions que la commune peut légalement aider.

Séance du 17 juillet

- Le Conseil approuve le lancement d'un projet commun de réglementation des publicités, enseignes et pré-enseignes avec les communes voisines ENVAL et MOZAC pour leur zone d'activités « Espace MOZAC », demande au Préfet de constituer le groupe de travail intercommunal et désigne Jean-Paul AYRAL et Franck PAPPALARDO pour siéger dans ce groupe de travail.
- Le Conseil approuve l'acquisition pour l'école d'une cabane dénommée « cabane des loupiots » en pin traité autoclave, pour les enfants de 2 à 8 ans et autorise le maire à signer la proposition de la société PLAYBOIS pour un montant 2 917 euros TTC.
- Le Conseil approuve l'opération « Un fruit à la récré » et autorise le maire à inscrire la commune (école maternelle et primaire) à ce programme européen pour 2009/2010.

Séance du 28 août

- Le Conseil approuve la mise en place, pour le bourg de Saint-Genès, de la taxe pour la modernisation des réseaux d'eaux usées qui sera perçue par la Commune et reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant sera de 0,17 euro / m3 d'eau consommé, ramené 0,068 euro / m3 la première année. Pour le bourg de Malauzat, cette taxe est incluse dans la facturation établie par la société ALTEAU.
- Compte-tenu du contexte économique, le Conseil approuve la proposition du maire de limiter la hausse des tarifs publics fixés par la Commune (concessions de cimetière, frais de cantine et de garderie, branchement assainissement, location compteur d'eau à St Genès) à 1%, hormis le coût de location des salles polyvalentes relevé de 3%.
- Les projets pédagogiques de l'école communale pour l'année scolaire 2009-2010 prévoient une classe découverte dans la région d'Ambert à Condat-les-Montboissiers sur le thème de la protection de l'environnement. Le Conseil approuve le versement par la Commune à la structure d'accueil de la classe découverte, d'un acompte de 2 500 euros pour réservation.

Séance du 5 octobre

- Lors de sa session des 22 et 23 juin, le Conseil général a adopté deux dispositifs modifiant les aides départementales aux communes. Il s'agit du fonds d'intervention communal (FIC) et des traverses en agglomération. Le FIC a pour objectif de simplifier les aides aux communes tout en permettant un financement de leurs dépenses d'équipement, selon une enveloppe définie sur 3 ans. Par solidarité et péréquation, les aides sont différentes selon les strates de population. Le taux d'intervention pour notre commune est de 30 % du montant HT des dépenses éligibles, avec un plafond de dépenses sur 3 ans de 500 000 euros. A ce titre, le Conseil adopte la proposition du maire d'inscrire pour 2010, à la rubrique bâtiments communaux : les réfections des toitures de la grange communale et de l'ancien local technique ainsi que l'amélioration acoustique de la salle polyvalente de Malauzat ; à la rubrique voirie communale, le chemin des Verguières, l'impasse du Pré de la Cure et le chemin de Marcoin. Pour 2011, entre autres, l'agrandissement du groupe scolaire et de la cantine, ainsi que la réfection de la toiture et pour 2012, l'aménagement des vestiaires sur le terrain de foot et la création du parking à côté de la mairie.
- En matière d'aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération, les nouvelles modalités financières d'intervention du Département amène le maire à proposer d'inscrire deux actions en 2010 ; les études d'aménagement de deux tronçons des RD 402 à Malauzat et RD 405 à Saint-Genès l'Enfant et d'inscrire les travaux des réalisations sur 2011 et 2012. Proposition adoptée.

Séance du 4 décembre

- Le Conseil approuve la proposition du maire de renforcer l'encadrement actuel de la cantine-garderie, sur les plages horaires de 7 h 30 à 9 h et de 12 h à 14 h, par le recrutement d'une personne avec un contrat de 17 h 30 maxi par semaine.
- Le Conseil général met en place une action de prévention en faveur de la jeunesse des communes de Riom-Communauté et de Volvic Sources et Volcans. Cette action est mise en œuvre par l'Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence. Le projet a pour vocation de porter une attention particulière auprès des adolescents en difficulté et/ou en souffrance ainsi que les parents rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants par la mise en place d'un Point Accueil et Ecoute Jeune. Le soutien financier demandé est de un euro par habitant. Le Conseil autorise le maire à signer la convention avec l'ADSEA et désigne Roger Trioux pour être le référent de la commune auprès de l'ADSEA.

Extrait du registre des arrêtés du maire

En date du 29 juillet 2009, considérant la mise en service de la nouvelle déviation sud et qu'il y a lieu de réglementer dans un but de sécurité publique la circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes ; le Maire interdit, sauf desserte locale, la circulation et le stationnement des poids lourds de plus 3,5 tonnes dans les voies suivantes : Rue Saint-Gal, Route de Clermont et Route de Châteaugay.

Informations communales

Tarifs publics fixés par délibération du Conseil

Cantine et garderie scolaire

Repas fixe	4,18 euros	Repas occasionnel	5,10 euros	Repas adulte	5,31 euros		
Tarif spécial Préparation Repas « cause allergies »					2,02 euros		
Garderie fixe	1,77 euros	Garderie occasionnelle	2,31 euros	Mercredi fixe	4,46 euros	Mercredi occasionnel	4,82 euros
Activités du mercredi matin (tarif uniquement pour les activités)					1,77 euros		

Application du principe des tarifs dégressifs, à la restauration scolaire comme à la garderie scolaire, calés sur une grille de quotients familiaux permettant de moduler la participation des familles en fonction de leurs ressources. Les revenus pris en compte sont ceux de 2008.

Coût du mètre cube d'eau et location compteur (St-Genès/Les Moulins Blancs/Les Gardelles)

0,66 euro du m^3 et 9,60 euros de location de compteur par an pour la période du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010

Participation pour raccordement à l'égout : 430 euros

Concerne les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout auxquels ces immeubles doivent être raccordés. Taxe exigible un an après le dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier.

Droits de place marchands ambulants : 5 euros par véhicule et par jour

Concessions du cimetière

Prix du terrain pour chaque classe de concession		
Concessions perpétuelles	2,50 m² (soit 3 places)	298 euros
	5,00 m² (soit 6 places)	500 euros
Concessions trentenaires	2,50 m² (soit 3 places)	176 euros

Location des salles polyvalentes

	Grandes salles	Salle des associations
Du samedi 9 h au dimanche 18 h	160 euros	
A l'heure	11 euros	
Caution garantie de nettoyage	80 euros	
Caution garantie de dégradations	300 euros	

Les locations sont gratuites pour les associations de la commune déclarées comme telles en Mairie ou les associations et organismes extérieurs, agissant dans un but non lucratif et ouvert au public.
Pour les associations ou organismes ne répondant pas aux conditions précédemment citées, ou les particuliers de la commune, les locations sont consenties selon les tarifs en vigueur.
Pour toutes demandes de location, disponibilités et horaires, conditions d'utilisation, documents à fournir ou formalités à accomplir, etc. s'adresser au secrétariat de mairie.
Aucune réservation de salle par téléphone n'est acceptée.

Nouvelles brèves

Un défibrillateur en accès libre au bourg de Malauzat

Emplacement du défibrillateur

Grâce à la générosité du Centre commercial Edouard Leclerc d'Enval, la commune s'est vu doter d'un défibrillateur, mis à disposition du public en accès libre à l'entrée de la mairie.
La meilleure façon d'améliorer les chances de survie d'une personne victime d'un arrêt cardio-respiratoire est de se souvenir de chaque étape de la chaîne de survie et de les respecter : arrivée rapide sur les lieux, mise en œuvre précoce de la réanimation cardio-pulmonaire, mise en œuvre précoce de la défibrillation et mise en œuvre précoce des soins spécialisés. Chaque étape est importante pour la survie du patient et toute rupture de la chaîne le met en danger de mort. La pratique d'une défibrillation précoce constitue un geste déterminant dans l'amélioration des chances de survie, mais elle ne suffit pas. Si environ la moitié des personnes inconscientes en collapsus nécessitent une défibrillation, en revanche, toutes ont besoin d'une réanimation cardio-pulmonaire. Assurer la chaîne de survie, c'est bien plus que le simple geste de fixer des électrodes sur le thorax du patient et de délivrer un choc électrique. De la vérification de l'absence de conscience du patient, de la demande de renforts médicaux et de l'évaluation des fonctions vitales (voies aériennes, respiration, circulation) à la réanimation cardio-pulmonaire et à la défibrillation, le défibrillateur offert par le Centre Edouard Leclerc, guide le secouriste tout au long des différentes étapes de l'assistance à une personne victime d'un arrêt cardio-respiratoire.

Cet appareil de défibrillation est mis à la disposition de tous ! Respectons-le ! Il peut sauver des vies !

Conclusions d'enquête publique

Suite à l'enquête publique ouverte en juillet, les conclusions du commissaire-enquêteur sont favorables à la rétrocession des voiries et espaces verts de l'« AFU Le Peyrat » dans le domaine communal, sous condition que le problème de remontée d'humidité dans le mur d'une maison riveraine soit résolu. La Commune émet pour sa part deux conditions : le remplacement des plantations dépéries (haute tige) et la remise en état du trottoir de la rue des Cheires détérioré lors de travaux de clôtures (S*éance du Conseil du 28 août 2009*).

Historique de la Commune

MINUTTE

Contrôllé par moy soussigné le present Registre pour l'année 1710 seulement, & sera payé pour le Droit de Contrôlle, tant de la minutte que de la grosse, la somme de

Fait à Clermont ce 27e jour de decembre 1709.

REGISTRE des Batêmes, Mariages & Sépultures, qui se feront en la Paroisse de Agenet Lenfant au nombre de Feux & au dessous, pendant l'année 1710. & servira de Minutte, contenant Feuillets; le premier & dernier desquels est paraphé par Nous

Et les autres Feuillets ont été cottez & paraphez par Commis en attendant la Vente à l'Exercice & Fonctions des Offices de Greffiers, Gardes & Conservateurs des Registres de Batêmes, Mariages & Sépultures alternatifs, créez par Edit du mois de Juillet 1709. dans l'étenduë de

Le present Registre Contrôllé par aussi Commis, en attendant la Vente aux Officiers Contrôlleurs alternatifs, créez par ledit Edit; pour raison de quoi sera payé pour le Droit de Greffier, Papier timbré, & Relieure, tant de la presente Minutte que de la Grosse d'icelle, la somme de en son Bureau établi à Clermont & la moitié dudit Droit par le Contrôlleur; & sera diminué, s'il y a moins de Feux ou de Papier à proportion, suivant l'Edit. Fait à Clermont le 27e jour de decembre 1709.

Aujourd'hy dix huitiesme janvier mil sept cent soixante dix à été inhumé dans le cimetiere de saint Genie l'Enfant, canton de valeid d'Enval paroisse du st genie. mort environ minuit du jour precedent. agé d'environ neuf ans. Gigoureux curé

Avant 1790, le territoire de forme allongée allant de Malauzat à Enval formait la paroisse de Saint-Genès l'Enfant avec son église. Eglise qui fut détruite en 1795. A ce jour, sont toujours conservés en mairie les registres des baptêmes, mariages et sépultures renseignés par le curé de la paroisse. Le plus ancien remonte aux années antérieures à 1700. L'extrait présenté (*ci-contre à gauche*) date de 1710, et, le premier enregistrement est paraphé par le curé Vigouroux lors d'une inhumation datée du 18 janvier 1710.

La paroisse devint commune en 1790, tout d'abord dans le canton de Volvic puis dans celui de Riom-Ouest en 1801.

Saint-Genès l'Enfant se trouva amputée d'une partie de son territoire lors de la création de la commune d'Enval en 1874, constituée d'une partie des territoires de Saint-Hippolyte et de Saint-Genès l'Enfant (création entérinée en séance du 25 avril 1875, lors de la réunion du conseil municipal de la commune de Saint-Genès l'Enfant et du conseil municipal de la nouvelle commune d'Enval). Malauzat et Saint-Genès se retrouvaient ainsi à chaque extrémité du territoire communal.

Le 18 février 1877 lors de la séance du conseil municipal de la commune de Saint-Genès L'Enfant, les conseillers demandent que le chef-lieu de commune soit transféré à Malauzat.

Dans le procès-verbal de la séance il est écrit :

« *Saint-Genès L'Enfant qui n'a que 10 feux et quelques maisons éparses, sans église et sans maison d'école a perdu sa raison d'être, il n'est plus qu'un faible hameau de la commune, alors que Malauzat a une population agglomérée de plus de 70 feux, une maison d'école, un instituteur communal, un bureau de tabac, des épiceries, les aubergistes et les boulangers…* ».

La demande n'aboutira pas, mais sera suivie 32 ans plus tard d'une seconde demande de transfert de chef-lieu.

Cette seconde demande en séance du Conseil du dimanche 5 décembre 1909 à 8 heures (cent déjà !) n'aboutira pas non plus.

Les arguments étayant la demande figurant au procès-verbal sont repris ci-après in-extenso :

« *Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'avant mil huit cent soixante quatorze la commune de Saint-Genès-l'Enfant se composait de trois agglomérations : Saint-Genest et deux hameaux importants Malozat et Enval. Il était alors naturel que le chef-lieu fût à Saint-Genest, cette dernière localité, quoique sans importance, était le point central entre Malozat et Enval.*

Depuis cette époque Enval s'étant séparé pour s'ériger en commune, Saint-Genest a perdu sa raison d'être chef-lieu n'étant plus qu'un faible hameau d'une quinzaine d'habitants, isolé, sans église, sans cimetière, sans école, sans route et sans aucun commerce.

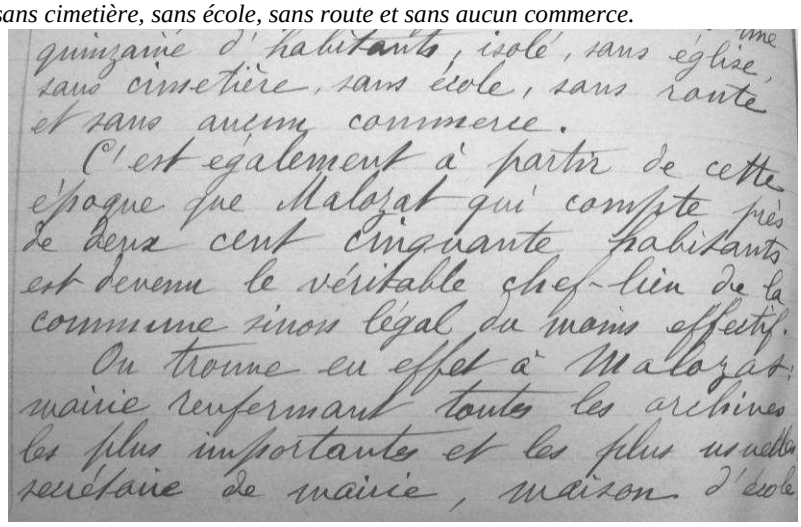
quinzaine d'habitants, isolé, sans église, sans cimetière, sans école, sans route et sans aucun commerce.

C'est également à partir de cette époque que Malozat qui compte près de deux cent cinquante habitants est devenu le véritable chef-lieu de la commune sinon légal, du moins effectif.

On trouve en effet à Malozat, mairie renfermant toutes les archives les plus importantes et les plus usuelles secrétaire de mairie, maison d'école

C'est également à partir de cette époque que Malozat qui compte près de deux cent cinquante habitants est devenu le véritable chef-lieu de la commune sinon légal, du moins effectif.

On trouve en effet à Malozat : mairie renfermant toutes les archives les plus importantes et les plus usuelles, secrétaire de mairie, maison d'école, subdivision de sapeurs-pompiers et pompe à incendie, bureau de tabac, téléphone dont l'installation aura lieu incessamment, épiciers, aubergistes, boulangers, menuisiers, cordonniers, entrepreneurs de maçonnerie, etc.

C'est également à Malozat, où se trouvent huit conseillers municipaux sur dix parmi lesquels le Maire, que se font toutes les réunions du Conseil municipal, celles des répartiteurs, des commissions d'assistance et de statistique agricole, les tournées du Contrôleur, du Percepteur, du Vérificateur des poids et mesures, de l'Inspecteur des archives, les opérations de vaccination, de recensement des voitures, de classement des chevaux, etc.

C'est encore à Malozat que se font toutes les déclarations de l'état civil ainsi que les mariages de cette localité. De plus Malozat dispose d'un local très convenable qu'il pourra affecter spécialement aux usages de la mairie.

En conséquence Monsieur le Maire propose de demander que le chef-lieu de la commune de Saint-Genès-l'Enfant soit transféré à Malozat et prenne la dénomination de Malozat-Saint-Genest. ».

Cette seconde demande n'aboutira pas plus que la première.

Une troisième demande sera présentée à nouveau 16 ans plus tard, lors de la séance du 4 octobre 1925 pour le transfert du chef-lieu de commune à Malauzat.

Finalement une lettre de Monsieur le Préfet datée du 6 juin 1926 déclare que la commune s'appellera « Commune de Malauzat ».

Et c'est en 1928, le 8 juillet, qu'apparaît pour la première fois la dénomination « commune de Malauzat » sur le registre des délibérations du Conseil municipal.

Informations pêle-mêle

Forages – Puits – Captages ou prélèvements d'eau à usage domestique

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques, promulguée en 2006, prévoit des dispositions applicables aux forages de puits par les particuliers. « Tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau fait l'objet d'une déclaration en mairie ». Le décret du 2 juillet 2008 fixe l'obligation pour chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, de déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en mairie. Ainsi tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1er janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard un mois avant le début des travaux. Concernant les ouvrages existants au 31 décembre 2008, ils devaient être déclarés avant le 31 décembre 2009.
Les formulaires de déclaration d'ouvrage « Prélèvements, puits et forages à usage domestique » sont disponibles en mairie.

Recensement agricole 2010

Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche réalise tous les dix ans un recensement agricole. Le prochain débutera en octobre 2010 pour s'achever au premier trimestre 2011.
Cette opération permet d'avoir une photographie précise et actualisée de l'agriculture à un moment donné et de mieux connaître et mesurer ses évolutions. Toutes les exploitations agricoles de France métropolitaine et d'Outre-mer seront recensées.
La phase préparatoire se déroulera jusqu'en mars 2010, sur l'ensemble des communes. Cette phase établit la liste des exploitations à enquêter et sera effectuée en mairie par une commission consultative communale réunie à cet effet, sous forme d'un entretien téléphonique ou en présence d'un enquêteur de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Déclaration mini-moto quad, une nouvelle obligation

Cette obligation concerne les engins motorisés non autorisés à circuler sur la voie publique et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h. Désormais, les propriétaires de mini-motos et de mini-quads (et de tout autre cyclomoteur, motocyclette, tricycle ou quadricycle à moteur non autorisés à circuler sur la voie publique) ont l'obligation de déclarer ces véhicules auprès du ministère de l'Intérieur. La déclaration entraîne en retour la délivrance, à l'usager, d'un numéro d'identification unique, qui devra être gravé sur une partie inamovible de l'engin et qui devra également figurer sur une plaque d'identification fixée sur l'engin.
Ce numéro n'est pas un numéro d'immatriculation et n'autorise nullement à circuler sur la voie publique.

Passeport et carte nationale d'identité

Les demandes de passeports biométriques, depuis le 9 juin 2009, sont reçues uniquement dans les 22 communes du Puy-de-Dôme qui ont été équipées de stations d'enregistrement et dont la liste a été fixée par arrêté préfectoral, Riom étant l'une d'entre elles. Toute demande de passeport, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement, sera automatiquement traitée en qualité de passeport biométrique qui devient le passeport de droit commun.
Le service de l'état-civil de Riom, se trouve en mairie centrale, rue de l'Hôtel de Ville. Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 h. Tél. 04 73 33 79 00.
Dans le souci d'offrir le meilleur service, les démarches liées aux passeports se font sur rendez-vous.

Pour les cartes nationales d'identité (CNI), les demandes continuent à être déposées en mairie de Malauzat. A noter que la loi de finances 2009 ne remet pas en cause le principe de gratuité de la délivrance de la CNI, néanmoins, la loi dispose que le renouvellement de la CNI, quel que soit le motif (perte, renouvellement ou vol), est soumis à un droit de timbre de 25 euros lorsque la **précédente carte n'est pas présentée** au secrétariat de la mairie.

Communiqué de l'ADSEA

A l'initiative du Conseil général, des Communes et de l'Etat, l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence a créé un nouveau service de prévention sur les territoires de Riom-Communauté et Volvic Sources et Volcans.
Ce service s'adresse à la jeunesse, prioritairement aux adolescents, ainsi qu'à leurs parents. Une de ses actions est l'ouverture de « l'endroit », un point accueil et écoute jeunes, situé 10 avenue Virlogeux à Riom. Ce lieu, ouvert du lundi au vendredi de 13 h à 18 h 30, Tél : 04.73.64.00.00, propose aux adolescents qui le souhaitent une rencontre discrète, chaleureuse et gratuite avec un adulte. Chacun peut venir parler, échanger sur les sujets qui le préoccupent.
Concernant les communes environnantes, l'équipe peut se déplacer pour rencontrer les adolescents qui le souhaitent. Les parents peuvent également contacter l'équipe d'éducateurs pour évoquer les questions liées aux relations parents-enfants. Cette action de prévention a pour vocation de venir en appui aux communes sur les questions liées à la jeunesse.

Mise en œuvre de la loi sur les chiens dangereux

Suite à la survenance régulière d'accidents graves causés par des chiens d'attaque ou de défense, le ministère de l'Intérieur a renforcé sa législation relative aux chiens dangereux avec la mise en œuvre de la loi du 20 juin 2008. La loi dispose que les propriétaires et détenteurs de chiens de 1ère ou 2ème catégorie doivent être obligatoirement titulaires d'un permis de détention délivré par le maire, au lieu de faire une simple déclaration en mairie. Il prendra la forme d'un arrêté municipal et les références de l'arrêté seront inscrites dans le passeport européen du chien. Sont nécessaires à l'obtention du permis de détention : les certificats d'identification, de vaccination antirabique, d'assurance responsabilité civile, etc., une évaluation comportementale du chien faite par un vétérinaire, une attestation d'aptitude du maître délivrée par un formateur habilité et agréé par le préfet, à l'issue d'une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

Proverbe : Chien qui aboie ! Voisins aux abois !

Informations communautaires

Economie - Commerce

Zone de Riom Cap Nord

L'extension de la zone est quasiment achevée. La création et l'aménagement d'une nouvelle voirie a été faite par Riom-Communauté. Sont en cours les travaux d'éclairage public et les aménagements d'espaces verts. Un terrain de près de 12 000 m² a été vendu au Syndicat du Bois de l'Aumône qui souhaite y implanter son siège social.

Zone d'activité des Charmes à Ménétrol

Les travaux de terrassement et de voirie de l'extension de la zone sont achevés. L'éclairage et les espaces verts sont également terminés. Toutes les parcelles sont déjà réservées par des entreprises artisanales dont deux sont déjà présentes sur la zone, et un terrain sera destiné à la mairie de Ménétrol qui souhaite y installer une partie de ses services techniques. Le coût de l'extension aura été de l'ordre de 700 000 euros HT, financés par l'Etat, la Région, le Département, et Riom-Communauté.

Zone d'activité Espace Mozac

La 3ème tranche des travaux de la zone débutera en 2010 : aménagement paysager, création de voies douces piétonnes et cyclables et pose d'un terre-plein infranchissable sont prévus. Le chantier devrait durer 5 mois. L'accès aux commerces et entreprises sera maintenu pendant toute la durée des travaux.
Un restaurant asiatique, des magasins liés à l'équipement de la maison ou pour les soins et l'équipement de la personne, se sont installés sur Espace Mozac. Par ailleurs, un bâtiment pour un magasin alimentaire de produits frais est en cours de construction.

Riom centre-ville, Jeudi non-stop

59 commerces ouverts les jeudis entre 12h et 14h en centre-ville. Ils accompagnent 32 restaurants qui sont ouverts ces jours-là.

Habitat

Gens du Voyage, un projet pour 13 familles sédentaires

Dans le cadre de sa politique de logements très sociaux, Riom-Communauté avait confié à l'Ophis, la réalisation du lotissement de 13 logements adaptés aux Gens du Voyage. Ce lotissement situé à Mozac, rue des Pommiers, est structuré par une voirie interne en sens unique qui assure la desserte des 13 pavillons. Il est doté d'une place commune et d'espaces verts publics. La surface des logements est adaptée à la typologie des familles. Chaque parcelle d'environ 500 m² comporte une habitation, une place pour caravane et une place de stationnement pour véhicule. Les 13 familles concernées sont entrées dans les lieux en novembre dernier. Un protocole de gestion urbaine et sociale, le premier du département, a été élaboré et signé officiellement par tous les partenaires.

Ce projet s'inscrit dans un ensemble d'actions mises en œuvre par Riom-Communauté pour les populations les plus défavorisées. Après avoir réalisé les premières aires d'accueil des Gens du Voyage du département en 2006 à Riom, Enval et Saint-Bonnet-près-Riom, Riom-Communauté prévoit de réaliser 85 logements très sociaux sur le territoire dans les prochaines années. Ces logements font partie de la programmation de 383 logements sociaux prévus dans le Programme Local de l'Habitat (P.L.H. 2009/2014).

Résidence Les Charrots à Saint-Bonnet-près-Riom

Durant l'été 2009, la société Auvergne Habitat achevait la construction de 3 pavillons sur la commune de Saint-Bonnet-près-Riom dans le cadre du dispositif du Prêt Social Location Accession (PSLA). Sur une parcelle jouxtant le centre bourg, la résidence se compose de 3 pavillons de type 4 organisés en duplex d'une surface habitable d'environ 92 m² avec jardin privatif. Les familles se sont installées dans leurs pavillons au mois de juillet. D'ici quelques semaines elles réaliseront leur rêve : devenir propriétaires.
La réalisation de ce programme de Prêt Social Location Accession concrétise un partenariat initié en 2007 entre Riom-Communauté et Auvergne Habitat, bailleur social. Cette opération sera d'ailleurs suivie par la livraison d'un deuxième programme de 8 logements locatifs sociaux livrable au milieu de l'année 2010. Ces deux opérations constituent un véritable exemple de mixité sur un territoire. En effet, ces constructions prennent place au sein d'un lotissement qui compte déjà plusieurs pavillons privés et vont permettre à des familles l'accès à des logements sociaux qui conjuguent maîtrise de la quittance de loyer et qualité des prestations.

Aménagement de l'espace

Coulée verte

Afin de valoriser le potentiel touristique et environnemental créé par le ruisseau de l'Ambène et ses abords, depuis les gorges d'Enval jusqu'à la ZAC des Portes de Riom, les berges de ce ruisseau sont aménagées. Une passerelle piétonne en bois a été dernièrement installée dans le Parc Dumoulin à Riom et permet de relier le petit chemin longeant les jardins communaux de Riom avenue de la Libération (vers l'hôpital) au Parc.

Sport

Centre de tennis couverts

Riom-Communauté a inauguré le 5 décembre 2009, le centre de tennis couverts, situé dans le quartier de La Varenne, à Riom. Les quatre courts en « soft-tennis » complètent l'offre existante sur le territoire communautaire de 18 courts de tennis dont deux couverts.

Le bâtiment a une surface globale de 3 272 m². Ont été prévus une organisation fonctionnelle, avec, bureau, salle de réunion, infirmerie, locaux de rangement et vestiaires accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans la halle des courts, un ascenseur a été mis en place pour permettre l'accès à la passerelle aux différents publics. Un système de puits canadien assure une partie du chauffage l'hiver et une régulation de température l'été. Des panneaux solaires thermiques ont été installés pour la production d'eau chaude.
Riom-Co gère le centre et des conventions d'utilisation ont été mises en place avec notamment la Fédération de tennis de Riom-Co au sein de laquelle sont réunis les clubs de tennis : Riom-Mozac, St-Bonnet-près-Riom, Cellule, Marsat et Enval.
Coût des travaux : 2 millions d'euros HT financé par le Ministère de la Santé et du Sport, les Conseils régional et général et Riom-Co.

Gymnase du lycée du bâtiment « Joël Bonté »

Le bâtiment, construit par Riom-Communauté, sera composé d'une salle de 1 267 m² bénéficiant d'une hauteur de 9 m sous plafond, et d'une seconde salle de 300 m², intégrant une structure artificielle d'escalade longue de 36 m et haute de 11 m, unique dans le département.
Le chauffage sera assuré par une pompe à chaleur raccordée à des forages géothermiques exploitant la chaleur naturelle du sol. Ce type d'installation fonctionne à l'électricité mais fournit 4 KWh de chauffage pour un KWh électrique consommé.
Le montant des travaux est estimé à 3 974 272 euros TTC. Il est financé par le Ministère de la Santé et des Sports, le Conseil régional, le Conseil général et Riom-Communauté. La fin des travaux est prévue pour fin juin 2010.

Culture

Travaux d'extension du musée Mandet

Le musée en chantier jusqu'en novembre 2010, reste cependant ouvert au public. Après un an de travaux, le musée présentera au public dès décembre 2010, un nouveau département consacré aux arts décoratifs contemporains ainsi que des espaces pédagogiques adaptés au jeune public, un accueil pourvu d'une boutique, une bibliothèque de travail pour les chercheurs.
La cour et le porche d'entrée du musée retrouveront leurs formes originelles du XVIIIe siècle et seront mis en valeur grâce à la touche discrètement contemporaine de l'œuvre d'un artiste. C'est ainsi que débutera la troisième vie du musée Mandet…
Pour une visite libre du musée Mandet, ouverture du mardi au dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.
Entrée : 3 euros – Tarif réduit : 1,50 euro. Gratuit le mercredi. Fermé le 1er et le 11 novembre, le 25 décembre et le 1er janvier.

Concours des maisons fleuries

Le 9 juillet 2009, le jury du « concours des maisons fleuries de Riom-Communauté » composé de membres des communes participantes, de représentants spécialistes du service technique de la ville de Riom ainsi que des membres de l'Office de Tourisme Riom-Limagne ont parcouru les communes pour désigner les lauréats.
Deux maisons, une pour le bourg de Malauzat et une pour Saint-Genès Les Moulins Blancs avaient été retenues par notre commission « fleurissement » et soumises aux appréciations du jury. Les résultats ont été dévoilés lors de la remise des prix le 2 octobre.
Le 1er prix a été attribué à une maison du Cheix. Bravo et merci à tous pour votre participation au fleurissement de notre commune.

Si vous aussi, vous souhaitez participer en 2010 au « Concours des maisons fleuries de Riom-Communauté »
Inscrivez-vous en mairie de Malauzat avant la mi-juin, afin de soumettre votre candidature à notre commission « fleurissement ».

Environnement – Le développement durable

Extraits repris du guide de l'ADEME « Le développement durable » édité en août 2008

« Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins » *Rapport Brundtland, 1987*

Une idée qui fait son chemin

Un climat malade, des pollutions tenaces, des ressources trop exploitées, des espèces en danger, la prospérité réservée à 20 % des habitants de la planète… Le constat n'est pas brillant.
Une voie pour s'en sortir ? Se développer autrement. Une proposition pour le faire ? Mettre en pratique les principes du développement durable.
Équité sociale, efficacité économique, qualité de l'environnement : penser « développement durable », c'est prendre en compte simultanément ces trois aspects au lieu de régler des conflits nés de leur confrontation permanente.
C'est privilégier une vision globale pour mieux comprendre les conséquences de nos façons d'agir et de nous comporter.

Se lancer à la maison

N'ayons pas peur du développement durable… On peut commencer tout petit, dans la vie de tous les jours, et être efficace : l'effet cumulé d'une multitude de petits gestes et de choix quotidiens est étonnant.
Parlons-en avec nos enfants, nos amis, nos voisins : mobilisons-nous avec eux.

Le premier pas qui ne coûte rien

Baisser le thermostat d'1° C dans notre logement : 7 % de moins sur la facture de chauffage.
Éteindre les veilles sur les appareils électriques : 10 % de consommation électrique en moins.
Réduire le volume d'eau utilisé par la chasse d'eau : 10 000 l d'eau consommés en moins par an.
Conduire en souplesse : une conduite agressive peut augmenter la consommation de carburant jusqu'à 40%.
Trier et recycler les déchets, faire du compost pour le jardin : des matières premières économisées et des pollutions évitées.
Des gestes comme ceux-là, il y en a d'autres !
Les faire, c'est déjà participer au développement durable : commençons par là.

Mettre en pratique lors des achats

Acheter n'est pas un acte anodin. Exerçons notre pouvoir de consommateur : acheter des produits plus respectueux de l'environnement, c'est possible, contourner le commerce qui exploite les pays pauvres, ça le devient.

Des repères bien utiles

Il n'y a pas de label du développement durable, mais différentes initiatives y participent et peuvent nous guider :

- cherchons d'abord les écolabels. Ils signalent des produits à la fois performants et plus respectueux de l'environnement : la marque NF-Environnement et l'Écolabel européen ;
- lisons les étiquettes-énergies des appareils électroménagers et des ampoules électriques : elles indiquent les plus sobres, donc ceux qui sont moins chers à l'usage ;
- côté alimentaire, certains modes de production permettent de mieux respecter l'environnement, comme par exemple l'agriculture biologique (label AB).

Des gestes salutaires

Prendre un panier et le remplir de produits éco-labellisés, de produits en vrac ou à l'emballage réduit au strict nécessaire, de produits issus de matières renouvelables, de produits recyclés ou recyclables… c'est déjà bien.
Préférer les aliments sans additifs inutiles, les légumes et les fruits de saison, les produits rechargeables ou à plus longue durée de vie, c'est une suite logique.
Plus globalement, nous interroger sur nos pratiques de consommation, pour l'utile et l'agréable, c'est une conséquence naturelle.

Se mobiliser au travail

Le lieu de travail est un bon endroit pour amplifier les actions individuelles : parlons-en entre collègues, avec les responsables achats ou environnement, avec les membres du comité d'entreprise, avec les dirigeants… Participons aux initiatives en faveur du développement durable et faisons des propositions qui vont dans le bon sens.

Des comportements économes

Économiser l'énergie, les carburants, les matières premières, c'est important au travail comme à la maison :

- pour venir travailler, limitons à la fois les nuisances et les frais : utilisons les transports en commun, la marche à pied ou le vélo, mettons sur pied le covoiturage avec nos collègues…
- dans les locaux, réduisons la consommation électrique en éteignant les lampes inutiles, mais aussi, chaque soir, les ordinateurs, les copieurs et les imprimantes. Évitons la surconsommation de papier en généralisant le recto-verso et participons à son recyclage. Et bien sûr, limitons les excès de chauffage et de climatisation...

Environnement - Les déchets ménagers

Que faire du verre et du polystyrène ? Rappel des consignes de tri

De nombreux bacs à couvercle vert présentés à la collecte contiennent des erreurs de tri manifestes et notamment du verre.
Ce sont 20 kg de verre, par an et par habitant, qui se retrouvent encore dans nos bacs, et ne peuvent pas être recyclés… et la présence du verre comporte un réel danger pour les équipes de collecte !
Le Syndicat du Bois de l'Aumône rappelle donc que le verre ne se dépose pas dans les bacs mais dans les Points d'Apports Volontaires prévus à cet effet.
De même, de nombreux bacs à couvercle jaune présentés à la collecte des emballages recyclables contiennent du polystyrène.
Ces déchets non conformes génèrent un coût supplémentaire répercuté sur notre facture d'enlèvement des ordures ménagères... En effet, refusés au centre de tri, ces déchets sont acheminés vers les centres d'enfouissement technique où ils sont, à nouveau, facturés...
Restons vigilants lorsque nous trions nos emballages recyclables... Le polystyrène, dans le bac à couvercle vert des ordures ménagères !

Collecte, transfert, transport et traitement des déchets (données 2008)

Les résultats de la collecte

- **Collecte des ordures ménagères :** En 2008, 30 835 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit 203 kg/habitant. C'est 11 kg/habitant de moins qu'en 2007 et 115 kg/habitant de moins qu'en 2004.
- **Collecte sélective :** 10 428 tonnes d'emballages ont été collectés en bacs jaunes, et 88 tonnes en points d'apport volontaire (69 kg/habitant). C'est 5 kg/habitant de plus qu'en 2007 et 45 kg/habitant de plus qu'en 2004.
- **Verre :** En 2008, la collecte du verre représente 4 880 tonnes, soit 32,1 kg/habitant. Une campagne pluriannuelle de densification et d'amélioration des points de collecte du verre est à l'étude.
- **Collecte en déchèterie :** 43 319 tonnes de déchets ont été collectés dans les 12 déchèteries du SBA, soit 284 kg/habitant. Des chiffres qui sont en diminution de 24 kg/habitant par rapport à 2007, en raison de la baisse du volume de gravats livrés par les professionnels ne résidant pas sur le territoire du SBA.

En résumé : Le SBA a collecté, au total, 589 kg/habitant de déchets, et 284 kg (48,2 %) ont été valorisés matière et énergétique. Les déchets collectés par rapport à 2007 sont en baisse de 23 kg/habitant, et la part valorisée en légère hausse (+ 0,5 %).

Le transfert et le transport

Le S.B.A. exploite 4 postes de transfert sur les communes d'Aigueperse, Châtelguyon, Saint-Rémy-sur-Durolle et Vertaizon. En 2008, le service transfert a transporté 72 000 tonnes de déchets, soit 80 % de l'ensemble des déchets collectés.

Le traitement

- **En centre de tri :** Le centre Echalier à Clermont, est titulaire du marché pour le tri et la valorisation des emballages recyclables : en 2008, 10 500 tonnes ont été traitées.
- **La valorisation directe :** Certaines filières issues de la collecte sélective ne transitent pas par le centre de tri mais sont directement acheminées vers des usines de traitement et de recyclage. Plus de 8 300 tonnes en 2008.
- **Les déchets verts :** 12 707 tonnes de déchets verts collectés par le SBA ont été traités, par l'intermédiaire du Valtom, par Véolia à Aubiat et Ecovert à Lempty.
- **L'enfouissement :** 46 364 tonnes ont été acheminées sur les sites de Puy-Long (Véolia) et Cusset (Sita Mos), soit - 5,5 % qu'en 2007.
- 11 654 tonnes de gravats ont été acheminés au centre de Culhat (SBA), soit une baisse de 19,5 % par rapport à 2007.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le calcul du taux de la TEOM en 2009 reposait sur deux éléments :
- une base d'imposition établie par les services fiscaux pour l'ensemble de Riom-Communauté
- un produit attendu correspondant à la participation de Riom-Communauté au SBA (3 202 290 euros)

Pour Riom-Communauté l'objectif est d'atteindre par effet de lissage depuis 2005, un taux unique sur les onze communes en 2011.
Pour Malauzat, le taux était de 11,22 % en 2009, de 10,52 % en 2008, de 9,61 % en 2007, de 9,71 % en 2006 et de 10,40 % en 2005.

Horaires et accès aux déchèteries

Les horaires d'ouverture seront légèrement modifiés à partir des horaires d'été. La déchèterie de Volvic fermera à 18 h au lieu de 18 h 45 et celle de Riom ne sera plus ouverte le dimanche matin. De plus, progressivement en 2010, les accès aux déchèteries seront badgés. Pour cela il faudra que les usagers se rendent à la déchèterie à partir du 1er février, pour y retirer un formulaire et le renvoyer dûment rempli au siège du SBA accompagné d'un justificatif de domicile. Le SBA retournera alors un badge directement au domicile de l'usager. Le premier badge sera gratuit mais en cas de perte il en coutera 10 euros pour le renouveler !

La parole aux bénévoles et associations

Message des Sapeurs Pompiers de Châteaugay

La zone d'intervention des Pompiers de Châteaugay s'étend de Pompignat à Malauzat hors renfort extérieur. En 2009 ils ont effectué plus de 130 interventions avec malheureusement 8 refus de départ par manque d'effectif. L'effectif de la caserne s'amenuise.
Vous souhaitez donner quelques heures par mois de votre temps et permettre ainsi d'assurer, jour et nuit, une protection des personnes et des biens, alors rejoignez les Sapeurs Pompiers Volontaires de Châteaugay !
Pour ce faire, contactez la Mairie de Châteaugay qui transmettra votre candidature ou adressez-vous directement au Centre d'Intervention qui vous recevra le vendredi à 18 h ou le samedi de 14 h à 18 h.

Association des Moulins

Le but de l'Association des Moulins est de réunir les habitants, de se connaître et d'animer le village.
Composition du bureau élu lors de la dernière assemblée :

- Annie Roblin Présidente
- Martine Baligeac Trésorière
- Nathalie Brunet Secrétaire

Si vous voulez participer à la vie associative, nous apporter des idées nouvelles, venez nous rejoindre. Contact : 04 73 38 76 48 après 20 heures

Trois séances d'IPS (initiation aux premiers secours) animées par la Croix rouge. Fonction des inscriptions, deux se sont déroulées à Saint-Genès et une à Malauzat.
Nos traditionnelles soupes d'automne ont été appréciées par de nombreux gourmands.

Rétrospective 2009

Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Primaire

Les activités de l'Association des Parents d'Elèves permettent le financement des activités de l'école et en particulier pour 2010 où l'école de Malauzat organise une semaine de « classe verte » au Centre de Montboissier.
Composition du bureau : - Présidentes : Myriam Bernard et Delphine Angelier
- Secrétaires : Catherine Baron et Stéphanie Marotte
- Trésorières : Svetlana Fumoux et Emilie Perdigao

Activités 2009-2010

Nous invitons les parents d'élèves et les habitants de la commune à participer aux différentes activités qui ont lieu sur l'année scolaire.

- Mardi 15 décembre 2009 : Soirée de Noël, chansons interprétées par les enfants, visite du père Noël et remise de cadeaux
- Mars 2010 – Soirée repas avec tombola
- Samedi 26 juin 2010 : Fête de l'école, spectacle des enfants, kermesse, repas et feu de la Saint-Jean

L'APE vous remercie de votre soutien, ainsi que le Conseil général pour son aide de 600 euros allouée à l'Association.

Société de pétanque de Malauzat

La Société de Pétanque adresse tous ses vœux de santé et bonheur pour l'année 2010 à l'ensemble des résidents de la commune.

ANNEE 2009

Augmentation sensible du nombre des adhérents puisqu'en progression de 15 % environ.

Notre voyage en Camargue a été très apprécié et ce sous la canicule.

La participation est toujours plus forte aux réunions de boules le vendredi après midi sur la place de l'école…

CALENDRIER 2010

- Samedi 6 février : concours de belote suivi d'une soirée repas
- Samedi 20 mars : remise des licences 2010
- Samedi 17 mars : concours inter-sociétaires
- Voyage prévu en juin mais le week-end reste à fixer
- Samedi 3 juillet : concours inter-sociétaires
- Samedi 11 septembre : challenge avec la Société de Crouzol

Toutes les personnes intéressées par nos activités peuvent contacter Mme Jeanine Préol au 04.73.79.20.38

La parole aux associations

Club de football « E.S.V. Malauzat »

Le club de football a attaqué la saison avec 77 licenciés. Les équipes « Seniors » se sont maintenues aussi bien en promotion de district qu'en 3ème division. Même si cette saison les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous, les équipes pratiquent le meilleur football possible. Pour l'« Entente des jeunes » tout va pour le mieux avec d'excellents résultats ; les benjamins, avec une forte présence de Malauzaires, ont fini la saison passée en remportant les titres de champions du Puy-de-Dôme et d'Auvergne. A noter, le redémarrage cette saison, d'une équipe « Vétérans » qui partagent de très bons moments, les vendredis en soirée.

L'ESV remercie tous ses sponsors, la municipalité pour ses efforts financiers, l'entretien du terrain et des abords (clôture), et, les habitants de la commune pour leur accueil lors du passage des calendriers.

Le club souhaite une bonne et heureuse année à tous les habitants.

Les personnes désirant intégrer l'ESV Malauzat sont les bienvenues. Contacts :

- M. Lapierre David (Président) : 04.73.78.89.35
- M. Fernandes Stéphane (Jeunes) : 06.60.71.20.87
- M. Planet Didier (Vétérans) : 04.73.79.20.67

Club de gymnastique « Dynamic Malauzat »

La « Dynamic Malauzat » a repris ses activités depuis le 16 septembre 2009.

C'est avec plaisir que vous pouvez venir nous rejoindre tous les lundis de 19 h 15 à 20 h 15 et tous les mercredis de 19 h à 20 h à la salle polyvalente de Malauzat.

Laurence et moi-même nous serions contentes de vous aider à entretenir votre forme dans la bonne ambiance du groupe.

N'hésitez surtout pas à venir nous rejoindre même en cours d'année.

Pour plus de renseignements vous pouvez me joindre au 04 73 87 20 08 après 19 h.

La Dynamic Malauzat vous souhaite une bonne et heureuse année 2010. La Présidente.

Société de chasse, le mot des chasseurs

Une nouvelle saison arrive à son terme sans nous avoir apporté la joie de voir remonter les tableaux de chasse. Le petit gibier naturel est quasi inexistant, les passages de pigeons ont disparu de notre société et sur le gibier lâché, nous en retrouvons à peine 50 %. Où passe le reste ? Si vous avez des explications, nous sommes preneurs.

Seul le maxi autorisé est obtenu avec les populations de chevreuils.

Cette année restera marquée par le changement de président. En effet, après plus de quarante ans à la tête de notre petit groupe, Maurice Faure a cédé sa place à Thierry Cazabant.

Nous remercions chaleureusement Maurice pour tout ce qu'il a pu nous apporter sans jamais compter, sa bonne humeur, ses relations et son coté maquignon le font passer partout. Il s'est particulièrement investi pour l'élevage de lièvres et les organisations de ball-trap qui sont tous les ans une grande réussite et notre principale ressource pécuniaire. Il reste quand même second vice-président afin d'assurer une parfaite continuité. Nous souhaitons à Thierry le même succès pendant aussi longtemps et nous le félicitons pour avoir bien voulu assumer cette difficile succession.

Tous les chasseurs vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2010 et n'oublient pas de remercier tous ceux qui nous permettent de pratiquer notre passion.

Association « Les Compagnons de Marcoin »

L'Association des Compagnons de Marcoin œuvre pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de la commune.

Pour tous renseignements : M. Bernard Collin, Tél. 04.73.87.28.18, Président de l'Association

Actions effectuées au cours de l'année 2009

- Alevinage : déversement de 3 500 truites de souche fario, en provenance de la pisciculture fédérale de Besse, attribuées par le Conseil général suite à une demande de l'association relayée par la mairie.
- 26 septembre : Les Compagnons de Marcoin ont renouvelé pour la 7ème année consécutive, en partenariat avec les Etablissements Leclerc, l'opération « Nettoyons la Nature ».
- 8 novembre : Une centaine de marcheurs, malgré une météo peu clémente, ont participé à la 2ème marche de La Saint Simon et se sont retrouvés à midi pour un casse-croûte (saucisson cuit à l'alambic, pompe aux pommes…).
- 5 décembre : Téléthon à la Salle Polyvalente de Saint-Genès l'Enfant où 80 repas ont été servis. Avec les dons et la vente de petits objets, la somme de 1 060 euros a été versée à l'AFM (Association Française contre les Myopathies).
- Ouverture et entretien de chemins communaux abandonnés.

Plans des rues des bourgs

Vers dépôt du verre
Chemin de Marcoin
Place et rue de la Cruchale
MAIRIE
Direction Volvic et cimetière
Impasse St Simon
Impasse St Gal
Rue de la Mairie
RD 402F
R.du Four
R.du Musicien
Impasse Champs d'Ane
Rue du Tureau
Rue du Travers
RD 15
Rue Saint Gal
Petite rue St Gal
Impasse de la Forge
Châteaugay terrains de foot et tennis
RD 402
Route de Châteaugay
Rue du Peyrat
Salle Polyvalente
ECOLE PRIMAIRE
Petite rue de la Garenne
Lotissement de la Garenne
Rue de la Garenne
Route de Clermont
Rue Champs des Granges
Lotissement Champs des Granges
Rue des Cheires
Rondis
Rue de la Neyras
Rue du Champ
AFU Le Peyrat
Lotissement «Le clos d'Armoise»
Route d'Argnat
Impasse Champs des Granges
Route d'Argnat
RD 15
Direction Sayat

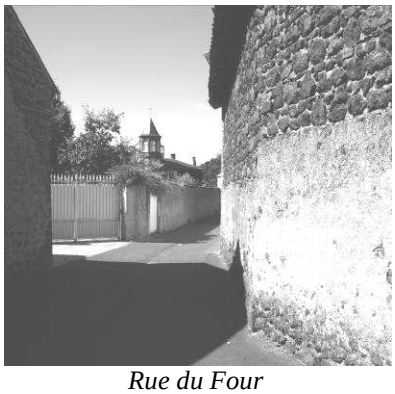
Rue du Four

Rue de la Mairie

Place de la Cruchale

Carrefour de la Ronzière

Direction Enval
Direction Mozac
Zone Artisanale des Gardelles «Espace Mozac»
Rue des Gardelles
Chemin des Meuniers
Rue Pré de Giat
RD 986
LES MOULINS BLANCS
RD 405
Direction Volvic
Rue des Moulins Blancs
Chemin du Chancet
Chemin de la Ronzière
Salle Polyvalente
Chemin Pré Cure
SAINT-GENES L'ENFANT
Chemin des Verguières
Mairie Annexe de Saint-Genès
Chemin de l'Aiguillon
Place de la Fontaine
RD 405 Direction Marsat
Chemin du Gargouilloux
Chemin de la Pisciculture
Chemin du Château
Lotissement L'Eau Vive
Impasse des Batignolles
Chemin des Batignolles
Direction Marsat
RD 83
Chemin des Ratiers

Renseignements – Numéros utiles

Ouverture du secrétariat de mairie au public

mardi
Malauzat de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Saint-Genès l'Enfant de 17 h à 18 h

mercredi
Malauzat de 14 h à 17 h

jeudi
Malauzat de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Saint-Genès l'Enfant de 17 h à 18 h

vendredi
Malauzat de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Permanence des élus

Le maire, sur rendez-vous,
- Malauzat, tous les vendredis de 15 h à 19 h
- Saint-Genès l'Enfant, le premier samedi du mois de 8 h à 10 h
- Malauzat le troisième samedi du mois de 8 h à 10 h

Le premier adjoint, sur rendez-vous.

C.C.A.S. : prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie

Mairie de Malauzat
1 rue de la Mairie
63200 MALAUZAT
Tél. 04 73 79 20 06 ou 09 75 88 26 39
Fax 04 73 87 91 94
Courriel : mairie.malauzat@wanadoo.fr
Adresse du site internet :
http://pagesperso-orange.fr/mairie.malauzat

Cantine-Garderie
Centre de Loisirs
Tél. 06 47 60 67 30

Ecole primaire de Malauzat
Tél. 04 73 87 60 80
Tél. 04 73 78 07 23
Tél. 09 75 88 28 77
Courriel : ecole.malauzat@orange.fr
ecole.malauzat.63@ac-clermont.fr

Déchèterie de Volvic
Chemin des Prades – Section Champloup
Tél. fixe : 04 73 33 86 55 - portable : 06 14 71 89 32
Ouverte du mardi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
(sauf période hivernale (1er novembre au 28 mars) jusqu'à 16 h 45
et jusqu'à 17 h à compter de novembre 2010)

Riom-Communauté
Siège administratif
5 Mail Jost Pasquier
BP 80045 - 63201 Riom cedex
Tél. 04 73 67 11 00
Fax 04 73 67 11 01
Courriel : contact@riom-communaute.fr

Numéros d'urgence - Renseignements utiles

SAMU : composer le 15
Pompiers : composer le 18
Gendarmerie nationale : composer le 17
Gendarmerie de Volvic, route de Marsat : tél. 04 73 33 50 07

EDF (sécurité dépannage) : Numéro Azur 0 810 333 063
GDF (sécurité dépannage) : Numéro Azur 0 810 433 063
Service des Eaux - SEMERAP : service 24 h / 24 h et 7 j / 7 tél. 04 73 34 94 94
Assainissement :
- Malauzat, contacter la SEMERAP, tél. 04 73 34 94 94
- Saint-Genès, contacter la SEMERAP, tél. 04 73 34 94 94
- Les Moulins Blancs + Chemin de la Ronzière, contacter la Lyonnaise des Eaux, tél. 0810 843 843

Trésorerie de Volvic : rue des Ecoles à Volvic, tél. 04 73 33 51 59
Ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30
Hôtel des Impôts : 49-51 rue de Toulon à Riom, tél. 04 73 64 49 00
Accueil tous les jours, sauf samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h30
Sous-préfecture : rue Gilbert Romme, à Riom
Ouverte du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 15 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 13 h
Assistants sociaux : Centre Circonscription Action Médico-sociale, 10 rue Antoine Arnaud à Riom
Les permanences des assistants sont assurées :
- sur rendez-vous tous les jours au Centre de Circonscription, tél. 04 73 64 53 72, 04 73 64 53 75, 04 73 64 53 76
- ou à Mozac, Place Saint Paul, le 2ème et 4ème jeudi de 9 h à 12 h sans rendez-vous

Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile : 21 ter rue Jeanne d'Arc à Riom, tél. 04 73 38 42 64
Courriel : siad.riom@orange.fr Ouvert tous les jours, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30
Réseau de transport de Riom-Communauté, Point accueil : 3 rue de la Caisse d'Epargne à Riom, tél. 04 73 38 08 09
Piscine Béatrice Hess : Place de l'Europe à Riom, tél. 04 73 64 45 50 piscine@riom-communaute.fr
Centre de tennis couverts : rue du Gymnase de la Varenne à Riom, tél. 04 73 38 37 92
Bibliothèque centrale de Riom-Communauté, 5 bis rue Croizier à Riom, tél. 04 73 64 63 00
Musée Mandet : 14 rue de l'Hôtel de Ville à Riom, tél. 04 73 38 18 53
Musée Régional d'Auvergne : 10 bis rue Delille à Riom, tél. 04 73 38 17 31
Musée Lapidaire de Mozac : rue de l'Abbaye à Mozac, horaires d'ouverture au 04 73 38 99 94
Animation du Patrimoine : Tour de l'Horloge, 5 rue de l'Horloge à Riom, tél. 04 73 38 99 94 patrimoine@riom-communauté.fr

Calendrier des Collectes 2010

SBA — Ensemble au service de l'environnement

COLLECTE DES DÉCHETS

Malauzat

Toutes les collectes sont organisées l'après-midi entre 13h30 et 22h15. Vous avez donc jusqu'à 13h pour sortir vos bacs. Toutefois, nous vous conseillons de les sortir la veille au soir.

Pour la collecte, merci de bien respecter le point de présentation et de présenter vos bacs les poignées dirigées vers la chaussée.

Les collectes prévues les jours fériés sont assurées le mercredi de la semaine correspondante.

collecte sélective — Jours de collecte sélective des emballages recyclables

ordures ménagères — Jours de collecte des ordures ménagères

Janvier

1	V	Férié
2	S	
3	D	
4	L	ordures ménagères
5	M	
6	M	
7	J	collecte sélective
8	V	
9	S	
10	D	
11	L	ordures ménagères
12	M	
13	M	
14	J	
15	V	
16	S	
17	D	
18	L	ordures ménagères
19	M	
20	M	
21	J	collecte sélective
22	V	
23	S	
24	D	
25	L	ordures ménagères
26	M	
27	M	
28	J	
29	V	
30	S	
31	D	

Février

1	L	ordures ménagères
2	M	
3	M	
4	J	collecte sélective
5	V	
6	S	
7	D	
8	L	ordures ménagères
9	M	
10	M	
11	J	
12	V	
13	S	
14	D	
15	L	ordures ménagères
16	M	
17	M	
18	J	collecte sélective
19	V	
20	S	
21	D	
22	L	ordures ménagères
23	M	
24	M	
25	J	
26	V	
27	S	
28	D	

Mars

1	L	ordures ménagères
2	M	
3	M	
4	J	collecte sélective
5	V	
6	S	
7	D	
8	L	ordures ménagères
9	M	
10	M	
11	J	
12	V	
13	S	
14	D	
15	L	ordures ménagères
16	M	
17	M	
18	J	collecte sélective
19	V	
20	S	
21	D	
22	L	ordures ménagères
23	M	
24	M	
25	J	
26	V	
27	S	
28	D	
29	L	ordures ménagères
30	M	
31	M	

Avril

1	J	collecte sélective
2	V	
3	S	
4	D	
5	L	Férié
6	M	
7	M	ordures ménagères
8	J	
9	V	
10	S	
11	D	
12	L	ordures ménagères
13	M	
14	M	
15	J	collecte sélective
16	V	
17	S	
18	D	
19	L	ordures ménagères
20	M	
21	M	
22	J	
23	V	
24	S	
25	D	
26	L	ordures ménagères
27	M	
28	M	
29	J	collecte sélective
30	V	

Mai

1	S	Férié
2	D	
3	L	ordures ménagères
4	M	
5	M	
6	J	
7	V	
8	S	Férié
9	D	
10	L	ordures ménagères
11	M	
12	M	collecte sélective
13	J	Férié
14	V	
15	S	
16	D	
17	L	ordures ménagères
18	M	
19	M	
20	J	
21	V	
22	S	
23	D	
24	L	Férié
25	M	
26	M	ordures ménagères
27	J	collecte sélective
28	V	
29	S	
30	D	
31	L	ordures ménagères

Juin

1	M	
2	M	
3	J	
4	V	
5	S	
6	D	
7	L	ordures ménagères
8	M	
9	M	
10	J	collecte sélective
11	V	
12	S	
13	D	
14	L	ordures ménagères
15	M	
16	M	
17	J	
18	V	
19	S	
20	D	
21	L	ordures ménagères
22	M	
23	M	
24	J	collecte sélective
25	V	
26	S	
27	D	
28	L	ordures ménagères
29	M	
30	M	

Toute l'année, je trie !

Où déposer les ordures ménagères ??

Bien fermées dans le sac

* Ampoules à filaments uniquement. Apporter les autres en déchèterie.

Où déposer les emballages recyclables ??

EN VRAC DANS LE BAC

Que mettre dans le composteur ??

Merci de déposer le verre aux points d'apport volontaire

+ d'infos ?

www.sba63.fr

sbacontact@sba63.fr

0 800 831 181

Bulletin municipal Janvier 2010

Calendrier des Collectes 2010

Malauzat

COLLECTE DES DÉCHETS

Toutes les collectes sont organisées l'après-midi entre 13h30 et 22h15. Vous avez donc jusqu'à 13h pour sortir vos bacs. Toutefois, nous vous conseillons de les sortir la veille au soir.

Pour la collecte, merci de bien respecter le point de présentation et de présenter vos bacs les poignées dirigées vers la chaussée.

Les collectes prévues les jours fériés sont assurées le mercredi de la semaine correspondante.

collecte sélective

Jours de collecte sélective des emballages recyclables

ordures ménagères

Jours de collecte des ordures ménagères

Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
1	J		1	D		1	M		1	V		1	L	Férié	1	M	
2	V		2	L ordures ménagères		2	J collecte sélective		2	S		2	M		2	J	
3	S		3	M		3	V		3	D		3	M ordures ménagères		3	V	
4	D		4	M		4	S		4	L ordures ménagères		4	J		4	S	
5	L ordures ménagères		5	J collecte sélective		5	D		5	M		5	V		5	D	
6	M		6	V		6	L ordures ménagères		6	M		6	S		6	L ordures ménagères	
7	M		7	S		7	M		7	J		7	D		7	M	
8	J collecte sélective		8	D		8	M		8	V		8	L ordures ménagères		8	M	
9	V		9	L ordures ménagères		9	J		9	S		9	M		9	J collecte sélective	
10	S		10	M		10	V		10	D		10	M collecte sélective		10	V	
11	D		11	M		11	S		11	L ordures ménagères		11	J	Férié	11	S	
12	L ordures ménagères		12	J		12	D		12	M		12	V		12	D	
13	M		13	V		13	L ordures ménagères		13	M		13	S		13	L ordures ménagères	
14	M	Férié	14	S		14	M		14	J collecte sélective		14	D		14	M	
15	J		15	D	Férié	15	M		15	V		15	L ordures ménagères		15	M	
16	V		16	L ordures ménagères		16	J collecte sélective		16	S		16	M		16	J	
17	S		17	M		17	V		17	D		17	M		17	V	
18	D		18	M		18	S		18	L ordures ménagères		18	J		18	S	
19	L ordures ménagères		19	J collecte sélective		19	D		19	M		19	V		19	D	
20	M		20	V		20	L ordures ménagères		20	M		20	S		20	L ordures ménagères	
21	M		21	S		21	M		21	J		21	D		21	M	
22	J collecte sélective		22	D		22	M		22	V		22	L ordures ménagères		22	M	
23	V		23	L ordures ménagères		23	J		23	S		23	M		23	J collecte sélective	
24	S		24	M		24	V		24	D		24	M		24	V	
25	D		25	M		25	S		25	L ordures ménagères		25	J collecte sélective		25	S	Férié
26	L ordures ménagères		26	J		26	D		26	M		26	V		26	D	
27	M		27	V		27	L ordures ménagères		27	M		27	S		27	L ordures ménagères	
28	M		28	S		28	M		28	J collecte sélective		28	D		28	M	
29	J		29	D		29	M		29	V		29	L ordures ménagères		29	M	
30	V		30	L ordures ménagères		30	J collecte sélective		30	S		30	M		30	J	
31	S		31	M					31	D					31	V	

... et j'évite de produire des déchets !

- J'appose un autocollant «Stop Pub» sur ma boîte aux lettres : je ne reçois plus de courriers non adressés. En revanche, je reçois les publications des collectivités (mairie, communauté de communes, SBA ...)
- J'utilise un sac réutilisable, un cabas ou un panier pour faires mes courses.
- Je consomme mieux pour jeter moins : j'évite les produits suremballés, je privilégie le réutilisable plutôt que le jetable...
- J'offre une seconde vie aux objets ! Plutôt que de les jeter, je les ramène en magasin (DEEE*...), je les donne afin qu'ils soient réutilisés (amis, famille, associations, etc.), je les répare... ils peuvent servir à d'autres, pensez-y !
- Je composte mes déchets organiques
- J'offre des cadeaux éco-responsables pour les occasions (Noël, anniversaires...) : places de concert, bons d'achat, soins en institut...

* Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

+ d'infos ?

www.sba63.fr
sbacontact@sba63.fr

0 800 831 181